

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2050

présenté par
M. Causse

ARTICLE 50

À la fin de l'alinéa 10, supprimer le mot :

« annuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination: la commission a adopté un amendement qui assouplit l'échéance pour les petites communes, donc le mot "annuel" n'est plus exact.